COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TSX : IMG NYSE : IAG

LE PROGRAMME DE FORAGE D'IAMGOLD CONFIRME UNE PROLONGATION DE LA MINÉRALISATION À NELLIGAN, UNE INTERSECTION AURIFÈRE À HAUTE TENEUR À MONSTER LAKE ET LA PROGRESSION DU PROJET PHILIBERT AU SEIN DE SON COMPLEXE MINIER NELLIGAN

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.

Toronto (Ontario), le 27 octobre 2026 – IAMGOLD Corporation (NYSE : IAG) (TSX : IMG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») dévoile les résultats d'analyse de ses programmes de forage en cours 2025-2026 au complexe minier Nelligan (détenu à 100 % par IAMGOLD). Les résultats confirment l'extension de profondeur des zones minéralisées à Nelligan, Monster Lake et Philibert, et définissent les ressources existantes grâce à des forages plus proches dans les trois gisements. Nelligan, Philibert et Monster Lake se trouvent dans un rayon de 15 km, et le camp d'exploration combiné est accessible par la route, à environ 60 km au sud-ouest de Chibougamau, dans le centre du Québec, au Canada.

« Je félicite notre équipe d'exploration pour une campagne exceptionnelle à travers le complexe minier Nelligan. Le forage continue d'étendre le système minéralisé en profondeur à Nelligan, tout en offrant des intersections à haute teneur convaincantes à Monster Lake et des résultats solides de notre programme inaugural à Philibert », a précisé Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD. « Grâce à la consolidation de Nelligan, Monster Lake et Philibert, nous avons créé l'un des camps aurifères au stade de préexploitation les plus importants au Canada, et ces résultats renforcent l'envergure, la qualité et le potentiel de croissance du complexe. Nous avons hâte de présenter notre prochaine mise à jour sur l'exploration au premier semestre 2027, suivie d'une évaluation économique préliminaire qui mettra en lumière le potentiel du complexe pour devenir l'un des actifs majeurs d'IAMGOLD. Détenu à 100 % par IAMGOLD et situé dans une juridiction stable et favorable à l'exploitation minière, le complexe offre une voie attrayante pour une croissance organique et renforce encore notre portefeuille en tant qu'important producteur d'or de rang intermédiaire. »

Principaux résultats du forage de Nelligan :

Zone 36 :

- **77,0 mètres (« m ») d'une teneur de 2,23 grammes par tonne d'or (« g/t Au »),** incluant 1,5 m d'une teneur de 13,9 g/t Au, 6,0 m d'une teneur de 7,14 g/t Au et 1,5 m d'une teneur de 9,37 g/t Au au trou NE-26-272 ;
- **25,15 m d'une teneur de 4,02 g/t Au,** incluant 1,5 m d'une teneur de 15,0 g/t Au et 1,25 m d'une teneur de 12,0 g/t Au **29,15 m d'une teneur de 2,18 g/t Au,** incluant 2,15 m d'une teneur de 6,54 g/t Au et 1,2 m d'une teneur de 9,69 g/t Au, **et 21,65 m d'une teneur de 2,48 g/t Au,** incluant 5,0 m d'une teneur de 6,20 g/t Au au trou NE-26-288A ;
- **48,05 m d'une teneur de 1,84 g/t Au**, incluant 2,65 m d'une teneur de 5,63 g/t Au et 1,5 m d'une teneur de 9,0 g/t Au au trou NE-26-297 ;
- **20,5 m d'une teneur de 2,49 g/t Au,** incluant 1,5 m d'une teneur de 15,55 g/t Au et 1,18 m d'une teneur de 11,3 g/t Au, **et 32,0 m d'une teneur de 2,52 g/t Au,** incluant 1,5 m d'une teneur de 16,35 g/t Au au trou NE-25-269 ;
- **8,0 m d'une teneur de 5,17 g/t Au,** incluant 1,5 m d'une teneur de 18,7 g/t Au au trou NE-26-277A.

Zone Renard :

- **37,28 m d'une teneur de 3,62 g/t Au,** incluant 8,5 m d'une teneur de 10,61 g/t Au au trou NE-26-297 ;
- **22,0 m d'une teneur de 4,47 g/t Au,** incluant 1,0 m d'une teneur de 32,8 g/t Au au trou NE-26-288A ;
- **54,5 m d'une teneur de 1,48 g/t Au,** incluant 0,6 m d'une teneur de 5,92 g/t Au et 1,3 m d'une teneur de 11,7 g/t Au au trou NE-26-277A ;
- **37,0 m d'une teneur de 1,90 g/t Au,** incluant 1,5 m d'une teneur de 5,85 g/t Au et 1,5 m d'une teneur de 5,72 g/t Au au trou NE-26-302A ;
- **13,5 m d'une teneur de 4,25 g/t Au,** incluant 3,0 m d'une teneur de 15,7 g/t Au, **et 29,5 m d'une teneur de 1,27 g/t Au** au trou NE-26-303.

Zone inférieure :

- **7,5 m d'une teneur de 14,37 g/t Au,** incluant 3,0 m d'une teneur de 33,8 g/t Au au trou NE-25-266 ;
- **7,5 m d'une teneur de 7,41 g/t Au,** incluant 1,5 m d'une teneur de 33,6 g/t Au au trou NE-25-270A ;

- **12,0 m d'une teneur de 3,25 g/t Au,** incluant 2,0 m d'une teneur de 10,45 g/t Au et 1,5 m d'une teneur de 8,23 g/t Au au trou NE-26-271A ;
- **51,0 m d'une teneur de 1,16 g/t Au,** incluant 1,5 m d'une teneur de 9,68 g/t Au au trou NE-26-297 ;
- **29,5 m d'une teneur de 1,38 g/t Au** au trou NE-26-303.

Zone Dan :

- **12,5 m d'une teneur de 4,76 g/t Au,** incluant 1,8 m d'une teneur de 12,0 g/t Au et 1,2 m d'une teneur de 19,9 g/t Au au trou NE-26-288 ;
- **13,4 m d'une teneur de 5,20 g/t Au,** incluant 1,5 m d'une teneur de 9,14 g/t Au au trou NE-26-294.

Principaux résultats du forage de Monster Lake :

Zone Mégane (dans la zone de cisaillement principale) :

- **7,3 m d'une teneur de 49,6 g/t Au,** incluant 1,0 m d'une teneur de 155,6 g/t Au au trou ML-26-318 ;
- **10,35 m d'une teneur de 22,99 g/t Au,** incluant 5,0 m d'une teneur de 37,8 g/t Au, incluant 1,0 m d'une teneur de 144,6 g/t Au au trou ML-26-302 ;
- **9,45 m d'une teneur de 21,16 g/t Au,** incluant 2,35 m d'une teneur de 80,5 g/t Au, incluant 0,85 m d'une teneur de 128,8 g/t Au au trou ML-26-314A ;
- **12,2 m d'une teneur de 14,71 g/t Au,** incluant 5,6 m d'une teneur de 25,04 g/t Au, incluant 1,0 m d'une teneur de 51,3 g/t Au au trou ML-26-300 ;
- **9,8 m d'une teneur de 11,02 g/t Au,** incluant 0,8 m d'une teneur de 54,8 g/t Au au trou ML-26-317 ;
- **5,5 m d'une teneur de 18,69 g/t Au,** incluant 0,75 m d'une teneur de 79,0 g/t Au au trou ML-26-320 ;
- **3,25 m d'une teneur de 21,61 g/t Au,** incluant 1,0 m d'une teneur de 49,9 g/t Au au trou ML-26-312.

Prolongement en profondeur de la zone Mégane (dans la zone de cisaillement principale) :

- **7,7 m d'une teneur de 24,77 g/t Au,** incluant 1,0 m d'une teneur de 86,8 g/t Au et 1,0 m d'une teneur de 81,1 g/t Au au trou ML-25-293 ;
- **7,5 m d'une teneur de 10,52 g/t Au,** incluant 2,75 m d'une teneur de 25,1 g/t Au, incluant 1,0 m d'une teneur de 54,0 g/t Au au trou ML-25-296.

Principaux résultats du forage de Philibert :

Zone Renard roux :

- **20,5 m d'une teneur de 2,51 g/t Au**, incluant 4,0 m d'une teneur de 6,20 g/t Au au trou PB-26-533 ;
- **14,8 m d'une teneur de 3,59 g/t Au**, incluant 6,2 m d'une teneur de 7,11 g/t Au, **et 29,4 m d'une teneur de 1,04 g/t Au**, incluant 0,9 m d'une teneur de 6,22 g/t Au au trou PB-26-535 ;
- **26,0 m d'une teneur de 2,09 g/t Au**, incluant 6,0 m d'une teneur de 6,33 g/t Au au trou PB-26-539 ;
- **11,5 m d'une teneur de 4,23 g/t Au,** incluant 3,0 m d'une teneur de 15,15 g/t Au au trou PB-26-516 ;
- **29,5 m d'une teneur de 1,50 g/t Au**, incluant 4,0 m d'une teneur de 3,28 g/t Au au trou PB-26-521 ;
- **5,6 m d'une teneur de 5,73 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 18,72 g/t Au, **et 16,0 m d'une teneur de 1,96 g/t Au**, incluant 1,9 m d'une teneur de 6,11 g/t Au et 1,4 m d'une teneur de 7,10 g/t Au au trou PB-26-525 ;
- **17,5 m d'une teneur de 2,25 g/t Au**, incluant 3,7 m d'une teneur de 3,89 g/t Au au trou PB-26-529 ;
- **17,5 m d'une teneur de 2,28 g/t Au**, incluant 7,0 m d'une teneur de 4,19 g/t Au au trou PB-26-531.

Zone Renard polaire :

- **11,9 m d'une teneur de 6,05 g/t Au,** incluant 6,0 m d'une teneur de 8,15 g/t Au au trou PB-26-561 ;
- **14,0 m d'une teneur de 2,54 g/t Au,** incluant 1,1 m d'une teneur de 9,31 g/t Au au trou PB-26-557 ;
- **4,5 m d'une teneur de 6,78 g/t Au,** incluant 1,0 m d'une teneur de 18,8 g/t Au au trou PB-26-563 ;
- **4,5 m d'une teneur de 7,04 g/t Au** au trou PB-26-575.

Prolongement en profondeur de la zone Renard polaire :

- **29,3 m d'une teneur de 3,39 g/t Au,** incluant 2,8 m d'une teneur de 8,06 g/t Au, 5,9 m d'une teneur de 5,66 g/t Au et 4,0 m d'une teneur de 6,45 g/t Au au trou PB-26-581 ;
- **6,0 m d'une teneur de 4,34 g/t Au,** incluant 2,0 m d'une teneur de 8,51 g/t Au au trou PB-26-580.

À la lecture des résultats obtenus, Marie-France Bugnon, vice-présidente, Exploration pour IAMGOLD, a tenu ces propos : « Les résultats de nos programmes d'exploration en cours au complexe minier Nelligan sont très encourageants et appuient notre objectif d'élargir les enveloppes minéralisées des trois gisements. À Nelligan, la minéralisation se poursuit dans l'axe de plongée avec plusieurs intersections bien au-dessus de la moyenne actuelle des ressources minérales. Nous poursuivrons le forage intercalaire tout en faisant progresser le forage d'extension pour étendre davantage le système. À Monster Lake, des forages récents ont permis de rétablir des intersections à haute teneur et d'étendre la zone Mégane à une profondeur de 600 mètres. En fonction du style de minéralisation et des contrôles structuraux, nous prévoyons faire progresser le forage de délimitation. À Philibert, notre premier programme de forage a confirmé des zones et des teneurs définies précédemment, ce qui a accru

notre confiance dans l'estimation prochaine des ressources minérales et indiqué un potentiel supplémentaire en profondeur. . Je félicite aussi chaleureusement l'équipe d'exploration pour la mise en œuvre sécurisée de ces programmes et son engagement continu à produire des résultats solides. »

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE FORAGE DE NELLIGAN

IAMGOLD présente les résultats d'analyse provenant de 47 forages au diamant totalisant 20 641 mètres réalisés dans le cadre du programme de forage en cours à Nelligan. Ces trous de sondage ont été réalisés entre juin 2025 et juin 2026. Ce total comprend 35 trous de sondage de définition réalisés dans l'enveloppe de la fosse, sept trous d'exploration plus profonds pour tester le prolongement du gisement Nelligan dans l'axe de plongée en profondeur et cinq trous d'exploration forés hors du secteur de la ressource sur des cibles d'exploration. Quelques-uns des trous de sondage de définition et plus profonds ont été reforés en raison d'un écart excessif. Se reporter aux trois sections longitudinales présentées aux figures 1 et 3 ci-dessous pour connaître l'emplacement des trous de sondage qui recoupent la zone 36, la zone Renard et la zone inférieure. En outre, les résultats complets d'analyse sont présentés au tableau 1 à la fin du présent communiqué.

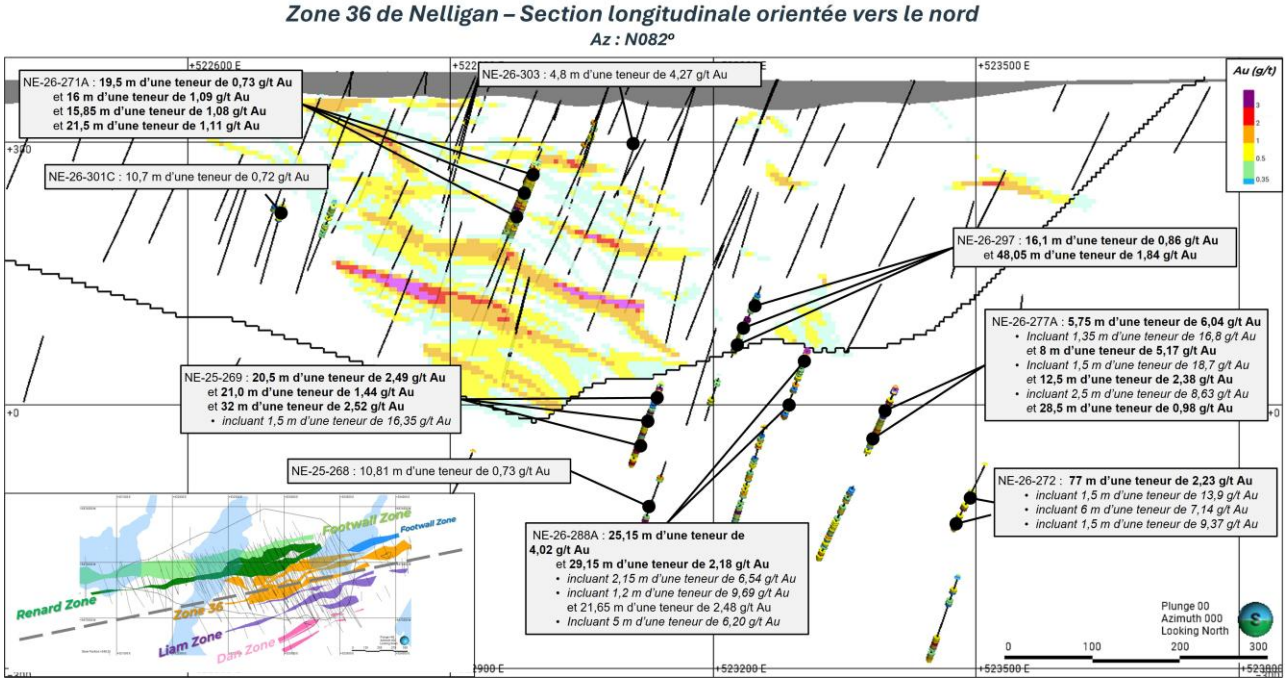


Figure 1 – Section longitudinale verticale de Nelligan traversant la zone 36

Les programmes de forage au diamant ont été conçus pour élargir le gisement en profondeur au sud de la zone 36. Ils comportaient également du forage de définition afin d'améliorer la catégorisation des ressources. Certaines zones ont été ciblées, y compris le prolongement est peu profond du gisement, plus facilement accessible à partir des plateformes sur le lac gelé en hiver. Les conditions hivernales ont également été exploitées pour soutenir le forage intercalaire dans la zone Dan. La minéralisation associée aux ressources minérales estimées a été recoupée latéralement sur plus de 1,8 kilomètre et à une profondeur de 600 mètres à la verticale. Le système minéralisé de la zone Renard demeure ouvert en profondeur.

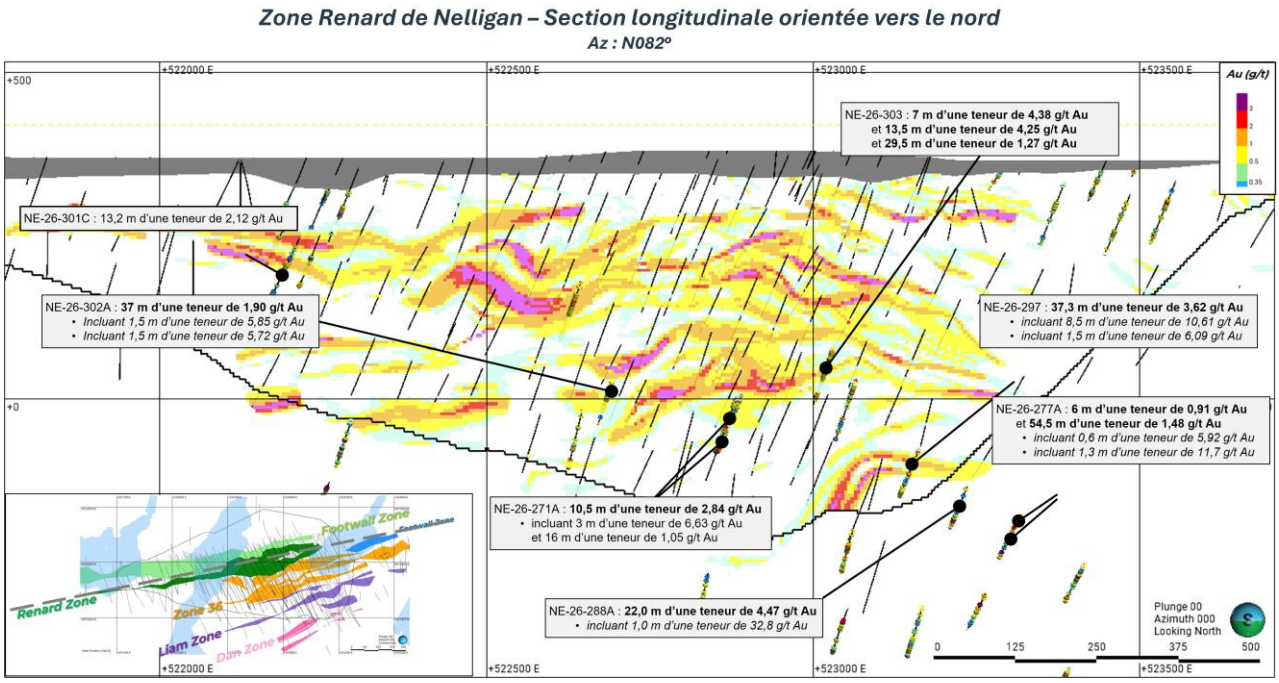


Figure 2 – Section longitudinale verticale de Nelligan traversant la zone Renard

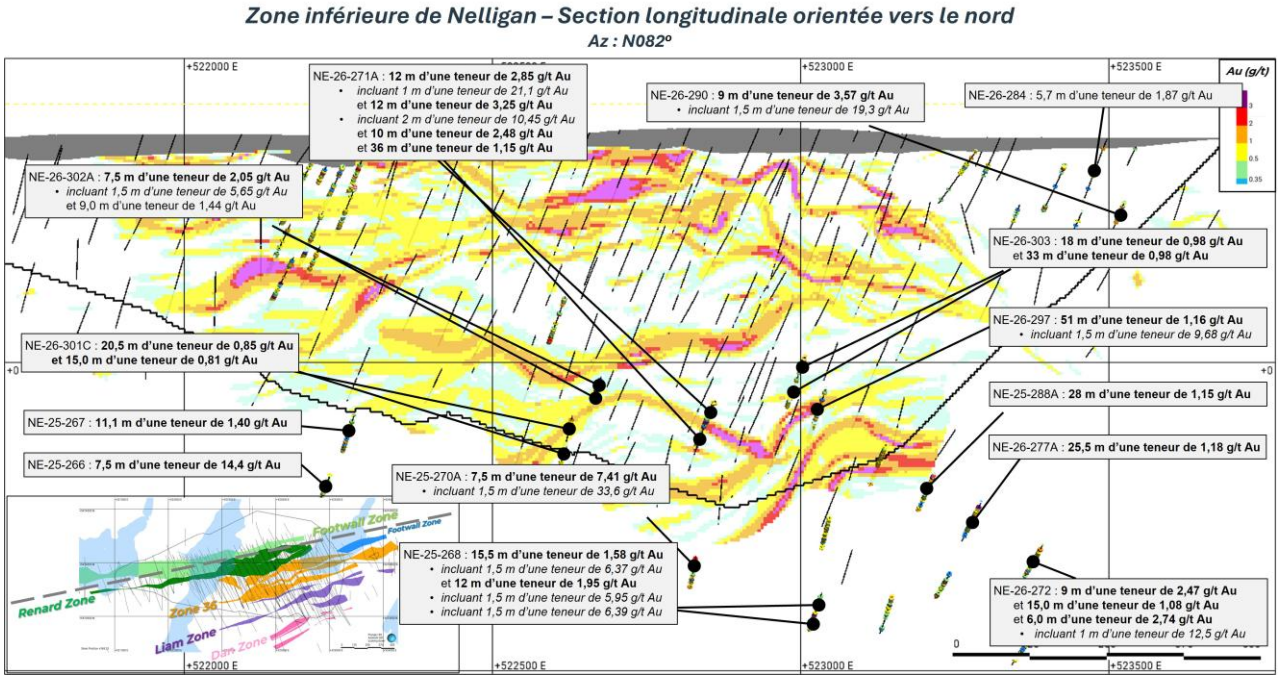


Figure 3 – Section longitudinale verticale de Nelligan traversant la zone inférieure

Prochaines étapes

Au vu des résultats supplémentaires annoncés, les programmes de forage au diamant de 2025 et 2026 ont permis d'établir le prolongement du gisement Nelligan dans l'axe de plongée vers l'est (profondeur verticale sous 600 mètres) ainsi que la persistance et la largeur croissante de la séquence minéralisée typique recoupée dans la plupart des trous. Notamment, ce forage pourrait se prolonger vers le sud de la zone 36, qui n'a pas systématiquement subi un forage sous les 300 à 350 mètres au niveau vertical. Ces résultats, en cours d'intégration au modèle du gisement, viendront étayer la mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour la fin de cet exercice. .

Le programme initial de forage au diamant pour 2026 était prévu pour 18 000 mètres, mais il a été élargi pour atteindre 30 000 mètres au total. Le forage supplémentaire consistera principalement en un forage de définition en vue de convertir les ressources présumées en ressources indiquées afin d'améliorer la catégorisation des ressources. En 2027, il sera envisagé d'effectuer des forages d'extension pour tester les prolongements plus en profondeur des zones minéralisées, et les études techniques continueront de progresser, comme les essais métallurgiques et d'autres études d'ingénierie.

Les activités d'exploration régionale et les futurs programmes d'exploration continuent d'être guidés par l'intégration et la compilation des données d'exploration recueillies sur le terrain afin d'améliorer les modèles géologiques, géochimiques et structuraux en vue d'établir des cibles additionnelles prioritaires dans le vaste parc de propriétés du projet.

À propos du gisement Nelligan

Nelligan est un projet d'exploration aurifère de fosse à ciel ouvert de grande envergure détenu en propriété exclusive par IAMGOLD. Il présente un important potentiel de croissance : les forages récents confirment des prolongements importants de zones renfermant de l'or, en particulier les secteurs de la zone Renard, de la zone inférieure et de la zone 36.

Le projet Nelligan est constitué d'une portion du segment Caopatina de la zone volcanique nord de la ceinture de l'Abitibi dans la Province du supérieur. La propriété se trouve au centre du synclinal de Druillettes d'orientation est-ouest composé de sédiments de la Formation Caopatina et délimité au nord et au sud par des roches volcaniques de la Formation Obatogamau. Dans les parties nord et sud de la propriété, on retrouve des intrusions granodioritiques et tonalitiques. De nombreuses structures locales et régionales recoupent le projet, ainsi que des zones de déformation qui peuvent être importantes à la localisation de la minéralisation aurifère.

Les indices aurifères de la région sont observés essentiellement dans deux types de minéralisation : 1) minéralisation de type veine de quartz et sulfures et 2) minéralisation disséminée de pyrite en unités ayant subi une altération hydrothermale. La minéralisation observée au gisement Nelligan correspond essentiellement à cette dernière et est caractérisée par l'altération hydrothermale des unités volcano-sédimentaires hôtes montrant des quantités variables de carbonisation, de séricite, de phlogopite et de silicification et associées à de la pyrite disséminée répandue, variant de 1 % jusqu'à 15 % localement, ainsi que des traces de molybdénite et occasionnellement des grains fins d'or visible.

Au 31 décembre 2025, l'estimation des ressources minérales du gisement de Nelligan totalisait 122,0 millions de tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur moyenne de 0,95 g/t Au représentant 3,7 millions d'onces d'or contenu et 151,0 millions de tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur moyenne de 0,96 g/t Au représentant 4,6 millions d'onces d'or contenu.

Ressources minérales de la fosse à ciel ouvert (d'une teneur de coupure de 0,35 g/t Au)

Déclaration des ressources minérales – Projet Nelligan Au 31 décembre 2025			
Classification	**Tonnes** (milliers)	**Teneur** (g/t Au)	**Onces** (milliers)
Total ress. indiquées	122 000	0,95	3 700
Total présumé	151 000	0,96	4 647

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE FORAGE DE MONSTER LAKE

IAMGOLD indique aussi des résultats d'analyse d'un programme de 41 forages au diamant totalisant 18 136 mètres réalisés dans le cadre du programme de forage de Monster Lake à la fin de 2025 et en cours en 2026. Ces trous de sondage ont été réalisés entre juin 2025 et mai 2026. Ils comprennent 22 trous de sondage de définition réalisés dans le modèle de blocs de la ressource, 12 trous d'exploration plus profonds pour tester le prolongement de la zone Mégane et sept trous dans les cibles d'exploration. Sur les douze trous plus profonds, deux sont des branches effectuées de trous maîtres et deux ont été reforés en raison d'un écart excessif, et quelques-uns des trous d'exploration ont également été reforés en raison d'un écart excessif. Se reporter à la section longitudinale présentée à la figure 4 pour connaître l'emplacement des trous de sondage. En outre, les résultats complets d'analyse sont présentés au tableau 2 à la fin du présent communiqué.

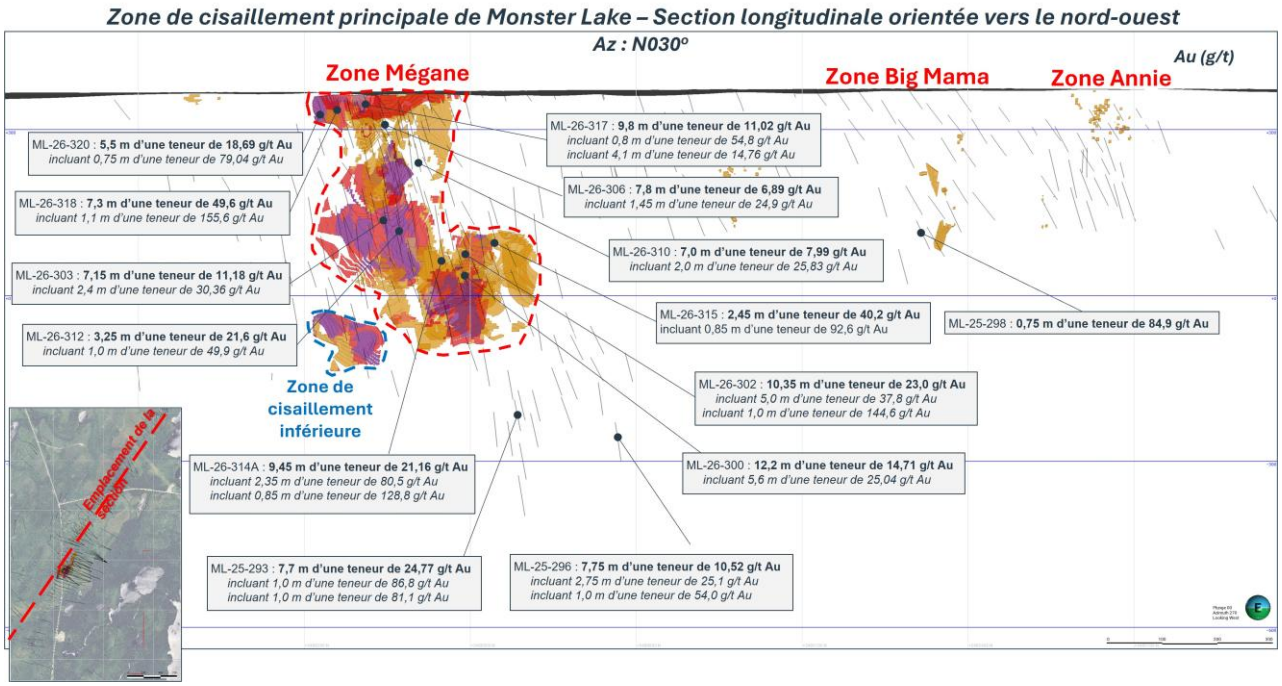


Figure 4 – Section transversale verticale longitudinale de Monster Lake

Le programme de forage au diamant de 2026 à Monster Lake a été conçu pour définir la partie supérieure de la zone Mégane afin d'accroître la confiance dans la ressource et la teneur existantes et d'étendre les ressources potentielles en profondeur en testant davantage les prolongements de la zone Mégane à la suite des résultats positifs obtenus lors des forages de 2025. Tous les trous croisent la zone de cisaillement principale qui abrite la zone Mégane et quelques autres zones au sud (zone 52) et au nord (zone Big Mama).

Prochaines étapes

Le programme de forage se poursuivra en profondeur et latéralement dans les secteurs où l'espacement des trous de sondage est trop important, en particulier directement au nord des ressources existantes. Ces secteurs seront graduellement évalués dans les secteurs les plus prometteurs des zones de cisaillement de Monster Lake et de ses structures secondaires. Les résultats des activités d'exploration sur le terrain sont compilés en continu afin de préciser le modèle géologique et structurel et de mieux définir les diverses cibles régionales et d'en déterminer la priorité afin de guider les futures campagnes de forage. La Société évalue la possibilité d'aménager une rampe d'exploration à partir de la surface afin de permettre aux plateformes de forage souterraines de tester plus efficacement le gisement de Monster Lake.

À propos du projet Monster Lake

Monster Lake, situé à 15 kilomètres au nord de Nelligan, est un projet aurifère souterrain à haute teneur axé sur la zone Mégane.

Les roches sous-jacentes du projet Monster Lake sont constituées de roches volcaniques archéennes de la formation Obatogamau et sont traversées d'un important corridor de déformation composé d'essaims de dykes et de structures minéralisées contenant de l'or. L'exploration à ce jour a permis de retracer ce système de zones de cisaillement structural sur une distance d'au moins quatre kilomètres latéralement, le long duquel plusieurs indices aurifères ont été découverts et une ressource minérale a été délimitée à la zone Mégane.

Les zones aurifères observées à Monster Lake sont typiquement orogéniques et leur minéralisation est principalement associée à des veines de quartz enfumé (gris ou noir), avec de l'or libre et des minéraux sulfurés dans les roches des murs cisaillés (pyrite, pyrrhotite, chalcopyrite et sphalérite).

Au 31 décembre 2025, la mise à jour des ressources minérales pour Monster Lake fait état de 243 000 tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur moyenne de 13,0 g/t Au représentant 102 000 onces d'or, et de 1 046 000 de tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur moyenne de 14,8 g/t Au représentant 499 000 onces d'or d'après un scénario d'exploitation minière souterraine.

Ressources minérales souterraines (d'une teneur de coupure de 4,1 g/t Au)

Déclaration des ressources minérales – Projet Monster Lake Au 31 décembre 2025			
Classification	**Tonnes** (t)	**Teneur** (g/t Au)	**Onces** (oz troy Au)
Total ress. indiquées	243 000	13,0	102 000
Total présumé	1 046 000	14,8	499 000

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE FORAGE DE PHILIBERT

IAMGOLD indique des résultats d'analyse provenant de 65 forages au diamant totalisant 18 309 mètres réalisés dans le cadre du programme de forage en cours à Philibert de 2026. Ces trous de sondage ont été réalisés entre janvier et juin 2026. Ils comprennent 63 trous intercalaires réalisés à proximité du modèle de blocs de la ressource et quatre trous plus profonds pour tester l'axe de plongée de la zone Renard polaire. Se reporter à la section longitudinale présentée à la figure 5 pour connaître l'emplacement des trous de sondage. En outre, les résultats complets d'analyse sont présentés au tableau 3 à la fin du présent communiqué.

Le programme de forage au diamant de Philibert de 2026 a été conçu pour commencer à définir les parties peu profondes des zones Renard roux et Renard polaire qui ne sont pas facilement accessibles pendant l'été et pour tester les prolongements en profondeur. Les résultats du programme de forage de définition indiquent que la zone forée présente une bonne continuité et la même teneur d'or que celles des zones délimitées auparavant. Les deux trous plus profonds dans l'axe de plongée de la zone Renard polaire sont très encourageants pour accroître davantage le potentiel de cette zone plus profonde.

Prochaines étapes

Cette année, un programme de forage au diamant d'au moins 20 000 mètres était prévu à l'origine, et la cible a été portée à 30 000 mètres, car les conditions estivales du sol ont permis de réaliser des forages supplémentaires pour tester certaines zones prometteuses plus profondes. À la fin du troisième trimestre, environ 28 000 mètres avaient été forés.

Le programme de forage de 2026 visait principalement à convertir une partie importante des ressources présumées en ressources indiquées. Ces résultats, en cours d'intégration au modèle du gisement, viendront étayer la mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour la fin de cet exercice. Il est prévu que le programme de l'an prochain inclue des vérifications sur le terrain et des forages d'exploration sur d'autres cibles prometteuses dans la zone du projet.

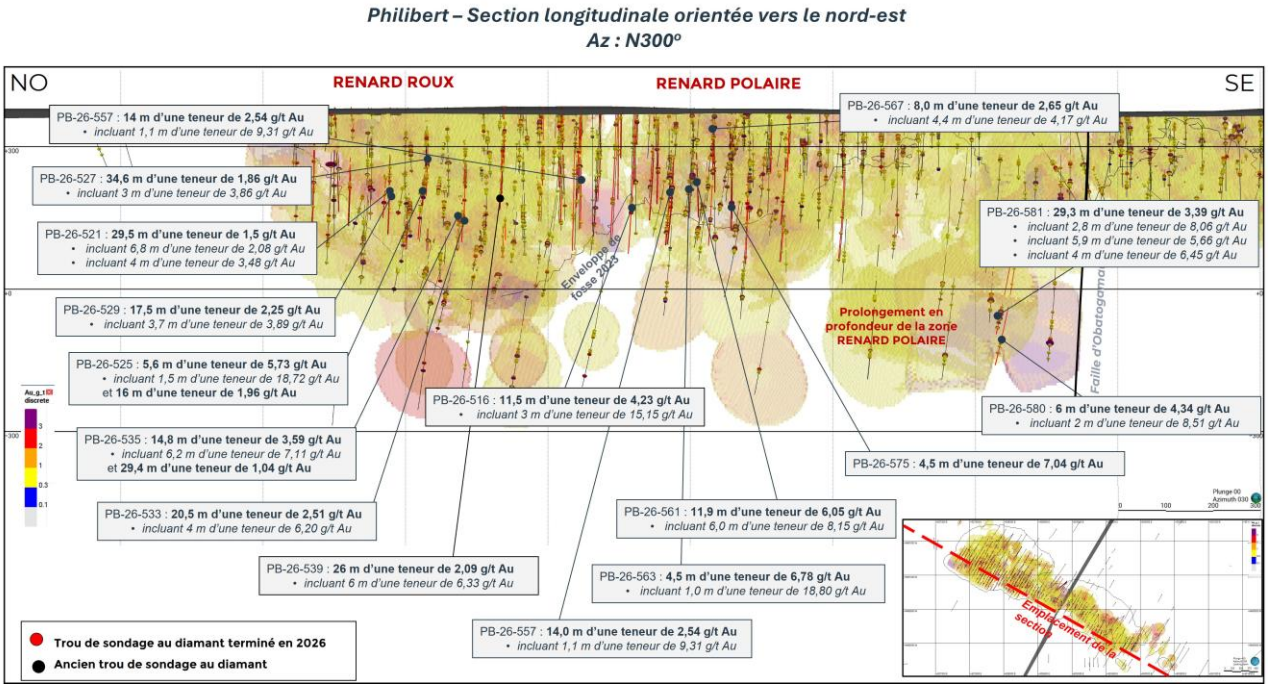


Figure 5 – Section transversale verticale longitudinale de Philibert

À propos du projet Philibert

Le projet Philibert est situé à environ 10 kilomètres au nord-est de Nelligan. Le projet est détenu à 100 % par IAMGOLD après l'acquisition d'une participation restante de 25 % dans la propriété Philibert détenue par SOQUEM à l'achèvement de l'acquisition de Northern Superior Resources par IAMGOLD en décembre 2025.

Le projet Philibert est constitué de roches volcaniques archéennes de la formation Obatogamau, qui sont traversées par la zone de déformation de Guercheville et les filons-couches de gabbro associés ayant subi une altération variable et qui contiennent la majeure partie de la minéralisation aurifère. À Philibert, le corridor déformé contient des zones d'environ 10 à 20 mètres de large de silicification généralisée avec des stockwerks de quartz et des veines de quartz-carbonate avec de l'or libre et des sulfures associés (la pyrite étant dominante, la pyrrhotite, et des traces de chalcopyrite et molybdénite).

Au 31 décembre 2025, les ressources minérales déclarées pour Philibert comprenaient 7 884 000 tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur moyenne de 1,10 g/t Au représentant 279 000 onces d'or, et 48 465 000 tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur moyenne de 1,10 g/t Au représentant 1 709 000 onces d'or.

Ressources minérales de la fosse à ciel ouvert (d'une teneur de coupure de 0,35 g/t Au)

Déclaration des ressources minérales – Projet Philibert Au 31 décembre 2025			
Classification	**Tonnes** (milliers)	**Teneur** (g/t Au)	**Onces** (milliers)
Total ress. indiquées	7 884	1,10	279
Total présumé	48 465	1,10	1 709

PERSONNES QUALIFIÉES ET INFORMATIONS TECHNIQUES

Les résultats de forage contenus dans le présent communiqué de presse ont été préparés conformément aux lignes directrices du Règlement 43-101, Information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

Les personnes qualifiées responsables de la planification, de la supervision et de l'exécution des programmes de forage, de l'élaboration des modèles géologiques et de la vérification de l'information technique contenue dans le présent communiqué sont Shana Dickenson, géo., géologue principale, District, Adrien Zamparutti, géo., géologue principal, et Maxime Douëllou géo., géologue principal. M^{me} Dickenson, M. Zamparutti et M. Douëllou sont des personnes qualifiées au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à l'information technique figurant dans le présent communiqué de presse. Les personnes qualifiées mentionnées ci-dessus ont vérifié les informations techniques aux présentes et les ont préalablement approuvées.

Christine Beausoleil, géo., première directrice, Géologie minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la « personne qualifiée » au sens défini par le Règlement 43-101 et est responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales pour IAMGOLD.

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont également été examinés et approuvés par Marie-France Bugnon, géo., vice-présidente, Exploration d'IAMGOLD, qui est aussi une personne qualifiée.

Les équipes de géologie d'IAMGOLD, qui comportent des personnes qualifiées, conçoivent les programmes de forage et en interprètent les résultats en ayant recours à des protocoles rigoureux conformes au Règlement 43-101 et aux pratiques exemplaires de l'industrie. L'échantillonnage des carottes de forage et les données analytiques qui en résultent sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ). Les géologues d'IAMGOLD enregistrent, photographient et échantillonnent les carottes de forage (taille NQ) à des intervalles qui peuvent varier de 0,5 à 1,5 mètre en fonction des observations géologiques et des caractéristiques de minéralisation. Les échantillons sont coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est conservée au site à des fins de référence, et l'autre moitié est envoyée à des fins d'analyse. .

Les échantillons sont emballés de façon sécuritaire dans des sacs scellés et une procédure de chaîne de surveillance a été adoptée pour assurer leur transport sécuritaire jusqu'à des laboratoires indépendants certifiés ISO/IEC 17025 par le Conseil canadien des normes, y compris le ALS Minerals Laboratory (« ALS »), Activation Laboratories Ltd (« Actlabs ») ou MSA Labs, tous situés à Val-d'Or, au Québec. Les échantillons sont préparés et analysés à l'aide des méthodes d'analyse standard de l'industrie, y compris la pyroanalyse, la gravimétrie, le criblage métallique et la technique PhotonAssay^{MC}, selon le style de minéralisation et la teneur estimée.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest : Côté Gold (Canada), Westwood (Canada) et Essakane (Burkina Faso). L'une des plus grandes mines d'or en production au Canada, Côté Gold est exploitée par IAMGOLD dans le cadre d'un partenariat 70 %-30 % avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel, y compris le complexe minier de grande envergure Nelligan situé au Québec (Canada). IAMGOLD emploie environ 3 800 personnes et est déterminée à entretenir sa culture d'exploitation minière responsable par le respect de normes élevées en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Développement des affaires et Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des réserves minérales et ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le conseil de l'ICM, telles que modifiées (les « normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles qui se trouvent dans la sous-partie 1300 du règlement S-K, utilisées par la United States Securities and Exchange Commission (la « SEC »). Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et celles des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles de la sous-partie 1300 du règlement S-K. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines.

Par suite de l'adoption de la sous-partie 1300 du règlement S-K (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1er janvier 2022 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse ou incorporés par renvoi, y compris les renseignements relatifs à la vision ou à la stratégie de la Société, au rendement financier ou opérationnel futur de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant l'incidence ou le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « maintenir », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « poursuivre », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « s'engager », « s'efforcer », « prédire », « se concentrer », « axer », « prolonger », « potentiel », « sous réserve de », « futur », « prospectif », « susceptible », « objectifs », « occasions », « possibilités », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « probabilités », « stratégie », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable.

En particulier, les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse comprennent ceux qui se retrouvent sous les rubriques intitulées « Au sujet d'IAMGOLD », « Principaux résultats », « Exploitations », « Occasions

d'agrandissement » et « Perspectives 2026 » et comprennent des énoncés relatifs à ce qui suit : l'estimation des réserves et des ressources minérales et la réalisation de celle-ci ; le rendement opérationnel et financier, y compris les prévisions et les résultats réels de la Société quant à la production, les résultats relatifs aux facteurs ESG, les dépenses, les coûts en immobilisations et d'autres charges comme les dépenses d'exploration, y compris la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif ; la valeur à long terme et l'affectation du capital ; la mise à jour du plan minier long terme, les hypothèses liées à l'accroissement des activités et autres paramètres de la mine Côté Gold, y compris les coûts d'exploitation, les taux de traitement, le débit et les initiatives d'optimisation opérationnelle ; la production prévue de la mine Côté Gold ; les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par la Société ; les activités de développement minier ; la répartition du capital et les liquidités de la Société, y compris le rendement potentiel du capital pour les actionnaires ; le calendrier et la possibilité de rapatrier les liquidités excédentaires d'Essakane ; la composition de l'éventail des actifs de la Société, y compris les mines en exploitation et les projets de mise en valeur et d'exploration ; l'avancement et le développement potentiel des projets d'exploration et de développement de la Société, y compris le complexe minier Nelligan ; la vente de l'actif malien ; les délais d'obtention des permis et la réception prévue des permis ; l'inflation, y compris l'inflation mondiale et les pressions inflationnistes ; les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales ; la vérification environnementale, la biodiversité, y compris les engagements à cet égard, et les projets de développement social ; les plans, objectifs, propositions et stratégies en matière de durabilité, y compris les données de tiers sur lesquelles la Société s'appuie, et leur mise en œuvre ; les engagements en matière de durabilité et leur incidence ; les engagements en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et la transition énergétique ; les engagements liés à la performance sociale, y compris les engagements à promouvoir les relations avec les Autochtones ; la capacité à obtenir d'autres sources de produits de consommation de qualité comparable et selon des modalités raisonnables ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, les coûts de main-d'œuvre et d'autres répercussions sur la main-d'œuvre ; le cours futur de l'or et d'autres marchandises ; les financements par actions, les taux de change et les fluctuations des monnaies ; les instruments financiers ; les stratégies de couverture ; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs ; les préoccupations relatives à la sécurité et la sûreté dans les territoires où la Société exerce ses activités et leurs répercussions sur son rendement opérationnel et financier et sur sa situation financière ; et la réglementation gouvernementale des activités d'exploitation minière.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; l'élaboration et l'exécution de stratégies visant à atteindre la vision et les cibles en durabilité de la Société ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des voies de transit de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; les tarifs douaniers et l'augmentation des coûts des fournitures et de l'équipement ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de

la Société (y compris le diesel, le mazout et l'électricité) ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques et les nouveaux développements dans les territoires où la Société exerce ses activités, y compris l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis sur les produits canadiens ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires aux transactions, à l'exploration, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'affectation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés aux acquisitions et aux dispositions ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de l'exploration et de la mise en valeur, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, y compris l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et les règlements régissant la protection de l'environnement (y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les autres exigences de transition énergétique) ; l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes à la *Loi sur la concurrence* (Canada) ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les tempêtes violentes, les inondations, la sécheresse, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et d'autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que de nouvelles conventions collectives ou négociations collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses, les pandémies ou d'autres urgences de santé publique ; et les risques inhérents à l'exploration, à la mise en valeur et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com, ou le formulaire 40-F sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov/edgar, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres, sauf si les lois l'exigent.

Tableau 1 – Résultats de forage du projet Nelligan – Programme de forage 2026

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
Secteur de la Ressource Nelligan – Forage en profondeur												
NE-25-266	522442	5473464	376,2	324	-58	894	652,5	660,0	7,5	6,80	14,37	Zone inférieure
Incluant							652,5	655,5	3,0	2,72	33,82	
							709,5	718,5	9,0	8,34	1,10	
							784,5	795,0	9,5	8,80	0,62	
NE-25-267	522442	5473465	376,4	336	-52	867	528,0	532,5	4,5	4,12	2,00	Zone inférieure
							600,0	607,5	7,5	6,96	1,16	
Incluant							604,5	606,0	1,5	1,39	3,53	
							622,5	625,5	3,0	2,80	2,98	
							631,5	645,0	11,1	10,31	1,40	
Incluant							634,5	636,0	0,8	0,75	9,85	
							717,0	730,5	13,5	12,97	0,92	
NE-25-268	523277	5473479	375,1	328	-60	1 106	45,0	57,0	12,0	8,93	1,04	Zone Dan
							254,0	258,5	4,5	3,24	1,32	Zone Liam
							339,0	346,5	7,5	5,91	0,73	Zone 36
							372,0	381,0	9,0	7,11	0,62	
							483,5	494,3	10,8	8,70	0,73	
							779,9	790,5	10,6	9,39	3,03	
Incluant							779,9	781,4	1,5	1,33	7,62	Zone inférieure
Incluant							785,0	786,0	1,0	0,89	14,55	
							799,5	804,0	4,5	4,00	1,06	
							883,5	891,0	7,5	6,92	1,45	
Incluant							887,5	889,0	1,5	1,38	6,18	
							951,0	966,5	15,5	14,58	1,58	
Incluant							951,0	952,5	1,5	1,41	6,37	
							988,5	1 000,5	12,0	11,43	1,95	
Incluant							990,0	991,5	1,5	1,43	5,95	
Incluant							994,5	996,0	1,5	1,43	6,39	
NE-25-269	523277	5473480	375,2	328	-54	1 029	53,5	58,0	4,5	3,68	2,07	Zone Dan
							235,0	249,5	14,5	11,31	0,77	Zone Liam
							322,0	325,0	3,0	2,54	3,23	Zone 36
Incluant							322,0	323,5	1,5	1,27	5,86	
							331,0	351,5	20,5	17,36	2,49	
Incluant							341,5	343,0	1,5	1,27	15,55	
Incluant							350,3	351,5	1,2	1,00	11,30	
							377,0	383,0	6,0	5,11	0,76	
							453,0	459,0	6,0	5,13	2,61	
Incluant							453,0	454,5	1,5	1,28	8,59	
							486,0	490,5	4,5	3,86	2,47	

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
							501,0	522,0	21,0	18,09	1,44	
Incluant							520,5	522,0	1,5	1,29	7,15	
							528,0	541,5	13,5	11,66	0,82	
							543,0	575,0	32,0	27,72	2,52	
Incluant							543,0	544,5	1,5	1,30	6,92	
Incluant							565,5	567,0	1,5	1,30	16,35	
							688,0	707,5	19,5	17,74	1,50	Zone inférieure
							716,5	719,5	3,0	2,75	2,80	
							792,0	806,0	14,0	13,21	1,59	
Incluant							802,0	803,0	1,0	0,94	10,90	
							840,5	849,0	8,5	8,15	0,63	
							853,5	864,0	10,5	10,12	0,79	
							868,5	878,0	9,5	9,18	0,80	
							882,5	890,0	7,5	7,27	0,76	
							899,0	905,0	6,0	5,84	1,06	
NE-26-272	523695	5473417	377,0	330	53	1 059	325,0	329,5	4,5	3,68	1,41	Zone Liam
							389,5	395,0	5,5	4,53	1,45	
							498,0	505,7	7,7	6,46	0,92	
							569,5	584,5	15,0	13,27	1,14	Zone 36
							646,5	660,5	14,0	12,65	0,83	
							669,5	677,0	7,5	6,80	2,09	
Incluant							675,9	677,0	1,1	1,00	5,40	
							692,0	769,0	77,0	70,14	2,23	
Incluant							696,0	697,5	1,5	1,37	13,90	
Incluant							709,0	710,5	1,5	1,37	6,86	
Incluant							751,5	757,5	6,0	5,47	7,14	
Incluant							762,0	763,5	1,5	1,37	9,37	
							863,5	865,0	1,5	1,37	5,40	Zone inférieure
							887,5	896,0	8,5	7,94	1,46	
							913,0	922,0	9,0	8,58	2,47	
Incluant							917,5	919,0	1,5	1,43	5,31	
							928,0	934,0	6,0	5,73	1,42	
							975,0	990,0	15,0	14,44	1,08	
							994,5	1 000,5	6,0	5,78	2,74	
Incluant							997,5	998,5	1,0	0,96	12,50	
NE-26-277A	523555	5473473	372,3	329	-52	1 065	120,3	124,2	3,9	3,39	5,93	Zone Dan
Incluant							121,3	122,1	0,8	0,69	25,70	
							265,5	269,5	4,0	3,28	2,31	Zone Liam
							276,5	289,0	12,5	10,27	1,19	
							327,0	334,5	7,5	6,21	1,28	
							363,0	372,0	8,5	7,47	1,04	

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
							469,3	487,5	5,8	5,09	6,04	Zone 36
Incluant							473,7	475,0	1,4	1,20	16,80	
							479,5	487,5	8,0	7,10	5,17	
Incluant							481,0	482,5	1,5	1,33	18,70	
							499,0	505,5	6,5	5,77	4,20	
Incluant							500,1	501,5	1,5	1,29	13,00	
							514,5	527,0	12,5	11,13	2,38	
Incluant							524,5	527,0	2,5	2,23	8,63	
							531,0	559,5	28,5	25,46	0,98	
							568,5	574,5	6,0	5,38	0,94	
							597,0	651,5	54,5	49,25	1,48	Zone Renard
Incluant							600,0	600,6	0,6	0,54	5,92	
Incluant							647,2	648,5	1,3	1,18	11,70	
							678,0	684,0	6,0	5,46	0,91	
							771,5	776,0	4,5	4,16	1,01	Zone inférieure
							879,0	904,5	25,5	23,80	1,18	
							907,5	916,5	9,0	8,40	0,97	
							922,5	930,0	7,5	7,01	1,16	
NE-26-288A	523418	5473478	368,9	336	-50	1 032	49,6	57,0	7,4	6,49	2,34	Zone Dan
							65,3	78,0	12,8	11,23	1,25	
							130,3	136,6	6,4	5,64	0,88	
							170,8	183,7	12,9	10,74	0,95	Zone Liam
							263,7	283,5	19,8	16,76	1,04	
							354,0	360,5	6,5	5,57	0,77	
							409,7	436,0	25,2	23,78	4,02	Zone 36
Incluant							420,5	423,5	3,0	2,71	7,45	
Incluant							426,5	428,0	1,5	1,36	15,00	
Incluant							433,5	434,8	1,3	1,13	12,00	
							529,5	537,0	7,5	6,84	0,74	
							542,0	571,5	29,2	26,96	2,18	
Incluant							542,0	544,5	2,2	1,99	6,54	
Incluant							551,0	552,0	1,0	0,91	5,58	
Incluant							556,5	557,7	1,2	1,10	9,69	
							576,0	597,7	21,7	19,83	2,48	
Incluant							584,0	589,0	5,0	4,58	6,20	
Incluant							594,0	595,0	1,0	0,92	6,20	
							602,0	624,0	22,0	20,20	4,47	Zone Renard
Incluant							602,0	603,0	1,0	0,92	32,80	
							649,4	657,0	7,6	7,01	3,69	Zone inférieure
Incluant							653,0	654,0	1,0	0,92	15,80	
							660,0	672,0	12,0	11,07	1,32	

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
Incluant							663,0	664,5	1,5	1,38	5,82	
							690,0	703,5	13,5	12,50	1,03	
							750,0	760,5	10,5	9,85	1,15	
							793,5	802,5	9,0	8,51	1,72	
							814,5	842,5	28,0	26,60	1,15	
							848,5	855,0	6,5	6,19	1,53	
Secteur de la ressource Nelligan – Forage intercalaire												
NE-25-270	523062	5473451	378,1	330	-64	141	Abandon dû à écart excessif & Résultats négligeables					
NE-25-270A	523063	5473451	378,1	330	-64	1 100	352,2	365,0	12,9	10,00	1,94	Zone 36
							433,5	435,0	1,5	1,22	81,00	
							812,5	820,0	7,5	7,03	7,41	Zone inférieure
Incluant							812,5	814,0	1,5	1,41	33,60	
							906,0	914,5	8,5	8,15	0,73	
							962,5	973,0	10,5	10,25	0,76	
NE-26-271	523041	5473642	379,0	328	-54	55,5	Abandon dû à un écart excessif					
NE-26-271A	523039	5473638	376,7	328	-54	753	132,5	137,0	4,5	3,64	1,54	Zone 36
							149,0	168,5	19,5	15,85	0,73	
							181,0	197,0	16,0	13,04	1,09	
							219,9	229,0	9,1	7,44	0,73	
							267,0	282,9	15,9	13,02	1,08	
							294,5	316,0	21,5	17,72	1,11	
							320,5	333,7	13,2	10,85	0,74	Zone Renard
							399,0	409,5	10,5	8,92	2,84	
Incluant							399,0	402,0	3,0	2,55	6,63	
							431,0	447,0	16,0	13,68	1,05	
							466,0	467,5	1,5	1,29	4,32	Zone inférieure
							482,5	494,5	12,0	10,40	2,85	
Incluant							485,0	486,0	1,0	0,86	21,10	
							518,5	530,5	12,0	10,48	3,25	
Incluant							522,5	524,5	2,0	1,75	10,45	
Incluant							527,5	529,0	1,5	1,31	8,23	
							544,7	555,5	10,8	9,47	0,75	
							591,5	601,5	10,0	8,84	2,48	
Incluant							598,5	600,0	1,5	1,33	7,78	
							622,5	627,0	4,5	4,01	3,58	
Incluant							622,5	624,0	1,5	1,34	9,65	
							633,0	640,5	7,5	6,69	1,52	
							654,0	667,5	13,5	12,10	1,58	
Incluant							655,5	657,0	1,5	1,34	7,25	
							688,0	724,0	36,0	32,56	1,15	
NE-26-273	523451	5474148	366,9	330	50	171	103,5	107,5	4,0	3,31	4,12	Zone inférieure

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
Incluant							105,0	106,5	1,5	1,24	8,27	
NE-26-274	523392	5474098	366,9	330	48	261	139,5	141,0	1,5	1,33	4,52	
NE-26-276	523350	5474049	366,9	330	50	336	168,0	175,5	7,5	6,14	1,10	Zone Renard
NE-26-277	523555	5473473	372,3	329	-52	81	Abandon dû à un écart excessif					
NE-26-280	523287	5474072	366,9	330	50	129	Abandon dû à écart excessif & Résultats négligeables					
NE-26-280A	523303	5474062	366,9	330	50	294	Résultats négligeables					
NE-26-282	523551	5474098	367,0	330	50	315	86,5	91,0	4,5	3,82	0,79	Zone inférieure
NE-26-284	523498	5474046	367,0	330	-50	384	21,0	24,0	3,0	2,47	0,98	Zone inférieure
							75,0	81,0	5,7	5,08	1,87	
NE-26-285	523421	5473424	369,8	330	-50	240	226,9	228,6	1,7	1,41	5,56	Zone Liam
Incluant							228,0	228,6	0,6	0,47	14,50	
NE-26-286	523425	5473519	370,4	330	-48	192	55,5	69,0	13,5	12,11	1,87	Zone Dan
Incluant							64,5	66,0	1,5	1,35	5,91	
							79,0	94,5	15,5	13,97	0,92	
							124,5	135,0	10,5	8,77	0,82	Zone Liam
NE-26-287	523449	5474000	367,4	330	-48	390	38,0	46,5	8,5	7,43	1,03	Zone 36
							63,0	72,0	9,0	7,91	1,79	
							158,0	165,0	6,6	6,27	1,27	Zone inférieure
NE-26-288	523418	5473478	368,9	336	-50	142	47,5	60,0	12,5	10,57	4,76	Zone Dan
Incluant							47,5	49,3	1,8	1,52	11,99	
Incluant							52,8	54,0	1,2	1,01	19,90	
							66,0	72,0	6,0	5,10	2,03	
Incluant							68,8	69,6	0,8	0,68	6,16	
NE-26-289	523470	5473539	374,5	330	-50	201	41,0	55,5	14,5	12,48	1,81	Zone Dan
NE-26-290	523568	5473972	367,0	330	-50	468	76,5	92,0	15,5	13,06	1,38	Zone 36
							165,0	174,0	9,0	7,58	3,57	Zone inférieure
Incluant							172,5	174,0	1,5	1,30	19,30	
							255,5	257,0	1,5	1,33	14,00	
							278,0	282,5	4,5	4,00	2,77	
Incluant							281,0	282,5	1,5	1,33	6,87	
							194,0	198,5	4,5	3,16	1,19	
NE-26-292	523508	5473948	367,1	330	-50	495	93,6	99,0	5,4	4,58	1,11	Zone 36
							140,5	156,5	16,0	13,81	0,65	
							339,0	346,5	6,8	5,83	0,87	Zone inférieure
NE-26-293	523576	5473543	373,4	330	-50	201	39,0	49,7	10,7	8,66	0,86	Zone Dan
							153,5	161,5	8,0	6,49	0,66	Zone Liam
NE-26-294	523602	5473502	372,9	330	-50	255	97,5	110,9	13,4	11,65	5,20	Zone Dan
Incluant							97,5	99,0	1,5	1,30	9,14	
							105,0	110,9	5,9	5,14	1,29	
							126,0	133,5	7,5	6,55	2,50	
Incluant							126,0	127,5	1,5	1,31	8,12	

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
							147,5	151,5	4,0	3,51	3,00	
Incluant							147,5	149,0	1,5	1,31	6,55	
NE-26-295	523399	5473944	367,0	330	-50	495	40,0	43,0	3,0	2,52	1,73	Zone 36
							87,5	98,5	11,0	9,34	1,02	
							273,5	282,0	8,5	7,57	0,72	Zone Renard
							306,0	324,0	18,0	16,11	0,67	Zone inférieure
NE-26-296	523306	5473503	374,5	332	-50	156	60,9	69,0	8,1	6,43	0,64	Zone Dan
NE-26-297	523347	5473550	369,9	332	-50	915	9,0	24,0	15,0	12,97	1,61	Zone Dan
Incluant							13,8	15,0	1,3	1,08	5,93	
Incluant							16,9	18,0	1,1	0,95	6,17	
							51,0	58,5	7,5	6,50	0,81	
							62,0	70,5	8,5	7,38	0,63	
							172,5	176,5	4,0	3,27	1,33	Zone Liam
							187,2	198,5	11,4	9,32	0,76	
							219,5	224,0	4,5	3,71	1,07	
							338,6	346,5	7,9	6,95	2,30	Zone 36
Incluant							343,4	344,5	1,1	0,97	10,10	
							367,5	372,0	4,5	3,96	3,99	
Incluant							369,0	370,5	1,5	1,32	6,09	
							390,5	406,9	16,1	14,41	0,81	
							438,0	440,5	2,5	2,19	3,41	
Incluant							439,0	440,5	1,5	1,31	5,25	
							456,9	505,0	48,1	42,68	1,84	
Incluant							480,4	483,0	2,7	2,35	5,63	
Incluant							502,0	503,5	1,5	1,33	9,00	
							510,0	548,0	37,3	33,86	3,62	Zone Renard
Incluant							523,0	531,5	8,5	7,57	10,61	
Incluant							545,0	546,5	1,5	1,34	6,09	
							558,0	577,5	19,5	17,47	1,40	Zone inférieure
Incluant							573,0	574,5	1,5	1,35	5,39	
							583,5	601,5	18,0	16,22	1,34	
							610,5	618,9	8,4	7,56	1,13	
							624,0	628,5	4,5	4,09	1,35	
-							654,0	663,0	9,0	8,23	1,49	
							673,5	678,0	4,5	4,13	1,63	
							712,5	763,5	51,0	47,46	1,16	
Incluant							721,5	723,0	1,5	1,39	9,68	
							778,5	786,0	7,5	7,04	1,80	
NE-26-298	523324	5474028	366,9	320	-57	420	202,5	217,5	15,0	11,58	1,42	Zone Renard
NE-26-299	523331	5473470	369,2	336	-57	222	Abandon dû à écart excessif & Résultats négligeables					
NE-26-299A	523332	5473469	369,2	336	-57	487	257,4	262,0	4,7	3,62	1,67	Zone Liam

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
							357,0	363,0	6,0	5,06	1,40	Zone Renard
NE-26-300	523300	5474000	367,0	320	-47	450	210,0	231,0	21,0	17,71	0,47	Zone Renard
NE-26-301	522751	5473568	380,0	336	-52	45	Abandon dû à un écart excessif					
NE-26-301A	522753	5473563	380,1	336	-52	102	Abandon dû à écart excessif & Résultats négligeables					
NE-26-301B	522753	5473563	380,0	336	-52	369	Abandon dû à écart excessif & Résultats négligeables					
NE-26-301C	522753	5473564	380,1	333	-53	789	200,3	211,0	10,7	9,68	0,72	Zone 36
							445,3	459,0	13,2	11,94	2,12	Zone Renard
Incluant							458,0	459,0	1,0	0,87	7,17	
							498,0	513,0	15,0	13,24	1,21	Zone inférieure
							569,5	585,0	15,5	13,79	0,80	
Incluant							575,5	576,0	0,5	0,44	5,90	
							615,5	636,0	20,5	18,28	0,85	
							669,0	684,0	15,0	13,46	0,81	
							733,5	738,0	4,5	4,07	2,49	
NE-26-302	522824	5473543	380,0	335	-49	51	Abandon dû à un écart excessif					
NE-26-302A	522824	5473541	379,9	335	-49	759	175,5	181,5	6,0	5,36	0,82	Zone 36
							473,0	510,0	37,0	34,35	1,90	Zone Renard
Incluant							480,5	482,0	1,5	1,39	5,85	
Incluant							489,0	490,5	1,5	1,39	5,72	
							532,5	540,0	7,5	7,01	0,96	Zone inférieure
							543,0	552,0	9,0	8,41	0,70	
							562,5	570,0	7,5	7,03	2,18	
Incluant							565,5	567,0	1,5	1,41	6,22	
							616,5	624,0	7,5	7,09	2,05	
Incluant							618,0	619,5	1,5	1,42	5,65	
							667,5	676,5	9,0	8,56	1,44	
NE-26-303	523134	5473705	372,8	335	-55	723	193,5	201,0	7,5	6,31	1,20	Zone 36
							296,0	300,8	4,8	4,09	4,27	
Incluant							296,0	298,3	2,3	1,92	7,27	
							311,5	319,5	8,0	6,85	1,12	
							337,5	344,5	7,0	6,01	4,38	Zone Renard
Incluant							337,5	339,0	1,5	1,29	10,90	
							347,0	360,5	13,5	11,61	4,25	
Incluant							352,0	355,0	3,0	2,58	15,70	
							366,0	395,5	29,5	25,49	1,27	
							398,5	428,0	29,5	25,69	1,38	Zone inférieure
							432,5	445,5	13,0	11,39	0,79	
							471,0	489,0	18,0	15,88	0,98	
							556,0	589,0	33,0	29,57	0,98	
Nelligan – Exploration												
NE-26-275	527728	5472140	379,0	330	50	201	Résultats négligeables					

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
NE-26-278	526965	5472348	380,0	330	50	201	Résultats négligeables					
NE-26-279	526878	5472493	379,0	330	50	201	Résultats négligeables					
NE-26-281	527357	5472527	380,0	330	-50	201	45,0	48,5	4,0	-	0,54	
NE-26-283	527636	5472296	380,0	330	-50	198	Résultats négligeables					

Notes :

1. . Les épaisseurs vraies des intersections sont d'environ 74 à 97 % de l'intervalle de carotte.
2. . Les intersections de trous de sondage sont calculées selon une teneur de coupure moins élevée de 0,50 g/t Au et peuvent contenir des intervalles de jusqu'à cinq mètres de longueur de valeurs plus faibles. Elles sont généralement rapportées pour des valeurs minimales de 5 g*m (facteur métal).
3. . Les résultats d'analyses des intervalles sont fournis non plafonnés et les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.

Tableau 2 – Résultats de forage du projet Monster Lake – Programme de forage de 2026

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profon-deur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
Secteur de la ressource Monster Lake – Forage intercalaire												
ML-26-300	520300	5488381	372	295	-52	531	439,4	451,6	12,2	11,06	14,71	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							446,0	451,6	5,6	5,08	25,04	
Incluant							448,0	449,0	1,0	0,91	51,27	
Incluant							450,5	451,6	1,1	1,00	38,80	
ML-26-301	520263	5488350	371	297	-52	462	415,9	424,0	8,1	7,34	2,44	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-302	520239	5488402	371	296	-54	438	376,3	378,0	1,7	1,54	29,71	Mégane – Zone de cisaillement principale
							383,3	393,7	10,4	9,38	22,99	
Incluant							384,0	389,0	5,0	4,53	37,80	
Incluant							385,0	386,0	1,0	0,91	144,60	
ML-26-303	520034	5488309	370	289	-65	315	255,3	262,4	7,2	6,48	11,18	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							260,0	262,4	2,4	2,18	30,36	
ML-26-304	520021	5488269	370	298	-60	384	240,1	245,1	5,0	4,53	2,34	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-305	520060	5488181	370	304	-51	483	291,1	291,9	1,0	0,91	4,74	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-306	519892	5488320	369	300	-50	117	81,2	89,0	7,8	7,07	6,89	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							81,2	82,7	1,5	1,31	24,92	
ML-26-307	519906	5488286	369	293	-52	129	Résultats négligeables					Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-308	519966	5488318	370	297	-60	201	164,9	168,0	3,2	2,85	2,05	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-309	519985	5488335	370	303	-56	210	174,0	180,0	6,0	5,44	5,45	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							175,0	176,2	1,2	1,09	16,60	
ML-26-310	519993	5488381	370	293	-65	300	158,0	165,0	7,0	6,34	7,99	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							163,0	165,0	2,0	1,81	25,83	
							170,0	171,0	1,0	0,91	2,95	
ML-26-311	520051	5488356	370	293	-65	300	244,0	247,0	3,0	2,72	0,99	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-312	520082	5488314	370	294	-61	315	290,0	292,0	2,0	1,81	1,80	Mégane – Zone de cisaillement principale
							294,0	297,3	3,3	2,95	21,61	

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profon-deur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
Incluant							294,0	295,0	1,0	0,91	49,87	
ML-26-313	520149	5488321	370	295	-58	381	347,0	349,0	2,0	1,81	1,85	Mégane – Zone de cisaillement principale
							356,0	357,0	1,0	0,91	2,00	
ML-26-314	520169	5488372	370	300	61	31	Abandon en raison d'un écart					Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-314A	520169	5488373	370	300	-61	402	355,7	365,2	9,5	8,56	21,16	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							360,0	362,4	2,4	2,13	80,54	
Incluant							361,5	362,4	0,9	0,77	128,81	
ML-26-315	520183	5488478	370	296	-60	378	314,2	316,7	2,5	2,22	40,17	Mégane – Zone de cisaillement principale
							315,8	316,7	0,9	0,77	92,57	
ML-26-316	520138	5488226	370	297	-51	384	339,5	349,0	9,5	8,61	1,89	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-317	519840	5488305	368	295	-50	57	33,2	43,0	9,8	8,88	11,02	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							33,2	34,0	0,8	0,73	54,78	
Incluant							37,0	41,1	4,1	3,72	14,76	
ML-26-318	519826	5488274	368	295	-58	87	32,0	39,3	7,3	6,62	49,60	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							34,6	35,7	1,1	1,00	155,64	
ML-26-319	Analyses incomplètes											
ML-26-320	519804	5488220	368	295	-58	61	11,0	16,5	5,5	4,76	18,69	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							15,8	16,5	0,8	0,65	79,04	
Secteur de la ressource Monster Lake – Prolongements en profondeur												
ML-25-292W	520550	5488465	374	308	50	533	669,8	678,4	8,7	7,84	2,26	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							674,5	678,4	3,9	3,53	3,86	
Incluant							674,5	675,4	0,9	0,82	10,85	
ML-25-293	520550	5488461	374	292	-60	1029	760,0	767,7	7,7	6,98	24,77	Mégane – Zone de cisaillement principale
Incluant							761,0	762,0	1,0	0,91	86,80	
Incluant							766,0	767,0	1,0	0,91	81,10	
							771,0	772,0	1,0	0,91	2,13	
ML-25-293W	520550	5488461	374	292	-58	618	748,4	753,0	4,6	4,17	1,39	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-25-294	520616	5488651	373	295	-56	1053	601,3	602,5	1,2	1,09	2,34	Mégane – Zone de cisaillement principale
							703,9	707,6	3,7	3,35	1,90	
ML-25-296	520618	5488651	375	296	-65	1101	849,0	849,8	0,8	0,68	1,01	Mégane – Zone de cisaillement principale
							853,6	861,1	7,5	6,80	10,52	
Incluant							858,4	861,1	2,8	2,49	25,08	
Incluant							860,1	861,1	1,0	0,91	54,00	
ML-25-297	520550	5488462	375	300	-68	55	Abandon en raison d'un écart					
ML-25-297A	520550	5488462	375	299	-68	1194	911,5	921,5	10,0	9,06	1,55	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-326	520550	5488462	375	299	-59	823	760,0	761,0	1,0	0,91	2,03	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-327	520550	5488462	375	303	-55	801	722,2	723,4	1,2	0,90	1,14	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-328	520552	5488460	374	297	-62	169	Abandon en raison d'un écart					Mégane – Zone de cisaillement principale

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profon-deur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
ML-26-328A	520552	5488460	374	299	-62	870	800,5	802,0	1,5	1,36	3,99	Mégane – Zone de cisaillement principale
ML-26-329	520550	5488465	374	286	-57	774	Résultats négligeables					Mégane – Zone de cisaillement principale
Monster Lake – Exploration												
ML-25-295	520726	5488831	375	301	-51	1086	242,6	243,6	1,0	0,91	1,10	Zone de cisaillement principale
ML-25-298	520641	5489196	375	313	-56	681	366,5	367,3	0,8	0,68	84,90	Secteur de Big Mama
							384,7	385,6	0,9	0,82	2,33	
ML-25-299	520641	5489195	375	305	-65	60	Abandon en raison d'un écart					
ML-25-299A	520641	5489195	375	305	-65	828	567,5	570,0	2,5	2,27	4,60	Secteur de Big Mama
Incluant							567,5	568,5	1,0	0,91	8,78	
ML-26-321	518973	5487187	367	315	-45	0	Abandon en raison d'un problème technique de forage					Zone 52
ML-26-321A	518973	5487187	367	315	-45	252	Résultats négligeables					Zone 52
ML-26-322	518620	5486914	369	315	-45	243	Résultats négligeables					Zone 52

Notes :
1. . Les intervalles des trous de sondage sont calculés en utilisant une teneur de 1,0 g/t Au pour les trous de sondage de définition et une teneur de coupure de 0,50 g/t Au pour les trous d'exploration.
2. . Les épaisseurs vraies des intersections sont d'environ 88 à 97 % de l'intervalle de carotte.
3. . Les résultats d'analyse ne sont pas plafonnés, mais les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.
4. . Les trous de sondage avec le suffixe W sont des branches effectuées de trous maîtres précédemment forés.

Tableau 3 – Résultats de forage du projet Philibert – Programme de forage 2026

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profon-deur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
Secteur de la ressource Philibert – Programme de forage de définition												
PB-26-516	528259	5481415	385,0	210	-60	282	231,5	243,0	11,5	8,13	4,23	Renard roux
Incluant							231,5	234,5	3,0	2,12	15,15	
PB-26-517	527948	5481137	385,2	210	-60	390	34,5	36,0	1,5	1,45	5,81	Renard roux
							96,5	101,0	4,5	4,23	0,92	
PB-26-518	527878	5481164	385,4	210	-55	300	76,0	77,0	1,0	0,94	3,53	Renard roux
							250,8	257,8	7,0	6,34	1,26	
PB-26-519	527459	5481396	380,2	210	-53	324	187,0	188,0	1,0	0,97	3,20	Renard roux
PB-26-520	527536	5481372	381,7	210	-50	329	222,2	222,7	0,5	0,47	2,01	Renard roux
PB-26-521	527600	5481321	381,3	210	-56	330	203,7	233,2	29,5	27,72	1,50	Renard roux
Incluant							208,7	215,5	6,8	6,39	2,08	
Incluant							227,0	231,0	4,0	3,76	3,48	
PB-26-522	527424	5481336	380,0	210	-48	243	153,6	155,1	1,5	1,41	2,31	
							213,0	215,0	2,0	1,73	3,35	
Incluant							213,0	214,0	1,0	0,87	5,57	
PB-26-523	527631	5481213	380,0	215	-50	267	146,0	147,0	1,0	0,91	8,36	Renard roux
							197,5	211,0	13,5	12,69	1,91	
Incluant							199,3	200,2	0,9	0,85	3,06	

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profon-deur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
Incluant							207,0	208,0	1,0	0,94	5,72	
							216,5	223,0	6,5	6,11	0,91	
							231,8	238,5	6,7	6,47	0,51	
							245,0	246,0	1,0	0,98	4,69	
PB-26-524	527450	5481294	380,0	208	-50	285	31,0	32,5	1,5	1,41	2,08	Renard roux
PB-26-525	527664	5481271	381,4	215	-55	357	200,0	205,6	5,6	4,59	5,73	Renard roux
Incluant							204,1	205,6	1,5	1,23	18,72	
							209,7	225,7	16,0	13,11	1,96	
Incluant							215,1	217,0	1,9	1,56	6,11	
Incluant							222,0	223,4	1,4	1,15	7,10	
							251,0	252,1	1,1	1,03	6,96	
PB-26-526	527498	5481306	380,0	210	-50	342	Résultats négligeables					
PB-26-527	527598	5481156	380,0	210	-50	264	128,0	162,6	34,6	32,51	1,86	Renard roux
Incluant							143,0	146,0	3,0	2,82	3,86	
Incluant							155,0	157,0	2,0	1,88	3,47	
PB-26-528	527569	5481266	380,0	215	-55	282	172,4	179,3	6,9	6,25	0,91	Renard roux
Incluant							176,4	177,2	0,8	0,73	3,48	
							243,0	244,8	1,8	1,74	5,15	
PB-26-529	527692	5481396	384,0	210	-55	372	51,0	52,0	1,0	0,87	3,03	Renard roux
							309,9	327,0	17,5	16,44	2,25	
Incluant							309,9	310,5	0,6	0,56	4,25	
Incluant							316,5	318,4	1,9	1,79	4,75	
Incluant							319,7	323,4	3,7	3,48	3,89	
PB-26-530	527534	5481206	380,0	210	-50	210	68,7	70,9	2,2	1,99	1,03	Renard roux
							198,0	199,6	1,6	1,50	1,65	
PB-26-531	527720	5481369	384,0	210	-50	396	287,0	304,5	17,5	16,90	2,28	Renard roux
Incluant							288,0	295,0	7,0	6,76	4,19	
							366,7	368,7	2,0	1,88	2,76	
Incluant							366,7	367,7	1,0	0,94	4,86	
PB-26-532	527713	5481196	382,0	210	-50	300	197,0	220,0	23,0	22,22	1,07	
Incluant							208,0	209,0	1,0	0,97	3,33	Renard roux
							253,0	257,0	4,0	3,94	1,15	
Incluant							256,0	257,0	1,0	0,98	2,18	
PB-26-533	527778	5481321	385,0	210	-55	372	40,0	43,8	3,8	3,57	0,74	Renard roux
							96,9	98,9	2,0	1,97	1,49	
							286,8	307,3	20,5	19,26	2,51	
Incluant							296,0	300,0	4,0	3,76	6,20	
PB-26-534	527786	5481168	383,0	212	-45	321	212,4	223,6	11,2	10,49	0,60	Renard roux
PB-26-535	527765	5481287	384,0	210	-48	381	82,0	83,0	1,0	0,94	3,08	Renard roux

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profon-deur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
							247,9	251,7	3,8	2,91	3,19	
Incluant							247,9	248,7	0,8	0,61	13,50	
							256,8	271,6	14,8	12,82	3,59	
Incluant							262,1	268,3	6,2	5,37	7,11	
							294,5	323,9	29,4	28,40	1,04	
Incluant							306,4	307,3	0,9	0,87	6,22	
PB-26-536	527671	5481121	380,0	210	-47	231	71,7	75,4	3,7	3,48	1,14	Renard roux
PB-26-537	527863	5481297	385,0	210	-55	393	31,0	35,0	4,0	3,76	1,24	Renard roux
							304,5	315,1	10,6	9,96	1,75	
Incluant							305,5	306,5	1,0	0,94	5,41	
							366,9	371,7	4,8	4,51	0,81	
PB-26-538	527756	5481109	380,0	210	-45	264	169,2	187,2	18,0	16,91	0,74	Renard roux
PB-26-539	527833	5481247	385,0	210	-52	360	98,4	103,0	4,6	4,32	2,66	Renard roux
Incluant							98,4	100,5	2,1	1,97	5,16	
							242,5	249,5	7,0	6,58	0,49	
							255,0	281,0	26,0	24,43	2,09	
Incluant							261,0	267,0	6,0	5,64	6,33	
PB-26-540	527710	5481028	380,0	210	-45	192	107,8	113,0	5,2	4,89	0,66	Renard roux
							117,5	128,7	11,2	11,03	1,64	
Incluant							121,0	123,0	2,0	1,64	3,16	
PB-26-541	527666	5480951	380,0	210	-50	123	58,4	61,0	2,6	2,44	1,33	Renard roux
							86,1	88,9	2,8	2,63	0,99	
PB-26-542	527777	5480984	380,0	210	-55	198	108,0	117,0	9,0	8,46	0,66	Renard roux
							121,0	125,5	4,5	4,35	1,56	
Incluant							123,0	124,0	1,0	0,97	3,25	
							137,0	146,5	9,5	9,46	0,75	
PB-26-543	527767	5480893	380,0	210	-55	120	49,0	57,0	8,0	7,52	0,68	Renard roux
							81,5	83,5	2,0	1,88	1,54	
PB-26-544	528018	5481084	384,0	210	-60	351	45,0	46,5	1,5	1,41	4,71	Renard roux
							226,2	230,6	4,4	3,81	1,41	
							238,4	241,2	2,8	2,63	1,44	
PB-26-545	527784	5480834	380,0	210	-55	99	Résultats négligeables					
PB-26-546	527820	5480818	380,0	210	-50	51	Résultats négligeables					
PB-26-547	527827	5480992	380,0	210	-58	201	134,0	141,0	7,0	6,58	0,86	Renard roux
PB-26-548	527977	5481011	381,0	210	-50	252	32,0	35,0	3,0	2,82	0,64	Renard roux
PB-26-549	527813	5481047	381,0	210	-55	207	165,0	171,0	6,0	5,64	1,20	Renard roux
							179,0	182,0	3,0	2,82	0,92	
							186,0	189,0	3,0	2,90	1,09	
PB-26-550	528044	5481056	383,6	210	-45	231	87,0	88,5	1,5	1,41	1,83	Renard polaire

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profon-deur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
PB-26-551	527871	5481068	382,0	210	-62	282	Résultats négligeables					
PB-26-552	528044	5481056	383,7	210	-72	330	222,0	239,0	17,0	15,97	1,54	Renard polaire
Incluant							223,5	224,5	1,0	0,94	6,14	
Incluant							234,5	237,5	3,0	2,82	3,16	
PB-26-553	527897	5481037	382,0	210	-58	252	181,2	183,2	2,0	1,93	1,14	Renard roux
							235,0	240,0	5,0	4,83	0,67	
PB-26-554	528091	5481056	383,4	210	-72	255	Résultats négligeables					
PB-26-555	527932	5481014	382,0	210	-60	231	15,0	16,9	1,9	1,79	1,50	Renard roux
							162,0	169,0	7,0	5,36	0,75	
Incluant							162,0	164,0	2,0	1,53	1,56	
PB-26-556	527871	5480989	381,0	210	-57	246	142,7	150,2	7,5	7,05	1,73	Renard roux
Incluant							146,7	147,7	1,0	0,94	10,30	
PB-26-557	528139	5481053	381,4	210	-58	427	78,0	81,0	3,0	2,90	3,59	Renard polaire
Incluant							78,0	79,5	1,5	1,45	6,31	
							127,0	129,6	2,6	2,44	1,10	
							198,0	212,0	14,0	13,16	2,54	
Incluant							202,0	203,0	1,0	0,94	4,71	
Incluant							205,0	206,1	1,1	1,03	9,31	
Incluant							210,0	212,0	2,0	1,88	4,77	
PB-26-558	527925	5481085	383,0	210	-59	333	59,0	65,8	6,8	6,16	1,00	Renard roux
Incluant							63,5	65,0	1,5	1,36	2,44	
PB-26-559	528166	5481107	382,6	210	-67	321	251,9	254,9	3,0	2,82	1,18	Renard polaire
							279,5	293,9	14,4	13,05	1,67	
Incluant							289,9	291,9	2,0	1,81	6,01	
PB-26-560	527845	5480941	380,0	210	-55	186	103,0	112,1	9,1	8,55	0,72	Renard roux
PB-26-561	528170	5481025	382,0	210	-64	279	181,0	192,9	11,9	11,18	6,05	Renard polaire
Incluant							182,0	188,0	6,0	5,64	8,15	
							190,0	192,9	2,9	2,73	5,91	
PB-26-562	527906	5480877	380,0	210	-50	183	Résultats négligeables					
PB-26-563	528170	5481025	382,0	216	-64	264	191,0	195,5	4,5	4,35	6,78	Renard polaire
Incluant							194,0	195,0	1,0	0,97	18,80	
PB-26-564	527952	5480886	378,6	210	-50	96	32,0	41,0	9,0	8,46	1,44	Renard polaire
Incluant							38,0	39,0	1,0	0,94	5,07	
PB-26-565	528043	5480959	380,5	210	-80	207	127,0	140,0	13,0	11,26	1,55	Renard polaire
Incluant							128,0	129,0	1,0	0,87	5,07	
PB-26-566	528236	5480984	380,0	210	-46	411	135,8	140,0	4,2	3,95	0,65	Renard polaire
							149,8	152,9	3,1	2,91	1,25	
PB-26-567	528106	5480833	380,0	210	-55	147	53,0	61,0	8,0	7,52	2,65	Renard polaire
Incluant							54,6	59,0	4,4	4,13	4,17	

Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profon-deur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
							79,0	83,3	4,3	4,04	0,94	
PB-26-568	528146	5480795	380,0	225	-45	120	73,0	80,0	7,0	6,58	0,71	Renard polaire
PB-26-569	528305	5481028	380,0	210	-70	351	257,0	259,1	2,1	1,90	1,68	Renard polaire
PB-26-570	528149	5480908	380,0	210	-61	201	125,0	127,5	2,5	2,35	1,43	Renard polaire
PB-26-571	528233	5480813	379,9	210	-52	168	17,3	22,4	5,1	4,79	1,19	Renard polaire
PB-26-572	528305	5481028	380,0	210	-48	321	157,0	159,1	2,1	2,07	2,75	Renard polaire
Incluant							157,0	158,0	1,0	0,98	4,94	
							240,0	244,2	4,2	3,95	1,65	
Incluant							242,0	243,0	1,0	0,94	5,35	
							270,0	271,5	1,5	1,41	2,62	
PB-26-573	528229	5480724	378,6	210	-50	123	59,0	61,0	2,0	1,88	1,17	Renard polaire
PB-26-574	528257	5480774	378,6	210	-55	159	15,6	20,2	4,6	4,32	2,16	Renard polaire
Incluant							19,4	20,2	0,8	0,75	7,01	
PB-26-575	528271	5481049	380,2	208	-55	318	243,7	248,2	4,5	4,23	7,04	Renard polaire
PB-26-576	528349	5480936	380,0	210	-57	303	114,8	117,7	2,9	2,86	1,25	Renard polaire
PB-26-577	528238	5481068	380,0	210	-68	318	253,0	260,6	7,6	6,89	1,88	Renard polaire
Incluant							254,0	256,0	2,0	1,81	3,94	
Incluant							258,0	259,0	1,0	0,82	3,01	
PB-26-578	528436	5480860	377,8	210	-75	351	110,5	121,5	11,0	10,34	0,67	Renard polaire
PB-26-579	528407	5481039	380,0	210	-60	381	200,0	203,0	3,0	2,90	3,48	Renard polaire
Incluant							200,0	201,6	1,6	1,50	5,15	

Résultats de forage du projet Philibert – Programme de forage 2026												
Trou nº	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage		De	À	Intervalle	Épaisseur vraie [1]	Au [2] [3]	NOTE
	Coord. Est	Coord. Nord	Élévation	(°)	(°)		(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)	
Secteur de la ressource Philibert – Prolongements en profondeur												
PB-26-580	528924	5480914	375,0	219	-76	594	334,0	337,0	3,0	2,82	1,25	Renard polaire
Incluant							335,0	336,0	1,0	0,94	2,41	
							514,0	520,0	6,0	5,64	4,34	
Incluant							515,0	517,0	2,0	1,88	8,51	
Incluant							517,5	518,4	0,9	0,85	3,97	
PB-26-581	528924	5480914	375,0	219	-69	531	73,5	76,5	3,0	2,90	3,50	Renard polaire
Incluant							74,5	75,5	1,0	0,97	7,56	
							468,1	497,4	29,3	28,30	3,39	
Incluant							473,0	475,8	2,8	2,70	8,06	
Incluant							480,3	486,2	5,9	5,70	5,66	
Incluant							488,0	492,0	4,0	3,86	6,45	
							501,8	503,0	1,2	1,16	2,66	
							514,2	517,0	2,8	2,70	1,71	

Notes :

1. . Les intervalles des trous de sondage sont calculés selon une teneur de coupure inférieure de 0,50 g/t Au. Ils sont généralement rapportés pour des valeurs minimales de 3 g*m (facteur métal).
2. . Les épaisseurs vraies des intersections sont d'environ 76 à 96 % de l'intervalle de carotte.
3. . Les résultats d'analyse ne sont pas plafonnés, mais les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.